



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5046

Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Municipalité d'Addis Abeba, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la période 2020-2022

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5046 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION
DECENTRALISEE ENTRE LA MUNICIPALITE D'ADDIS
ABEBA, LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE DE
LYON POUR LA PERIODE 2020-2022 (DIRECTION DES
RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les premières actions de coopération entre les deux villes ont commencé en 1999 par l'appui de l'Agence d'urbanisme de Lyon auprès de la Municipalité d'Addis Abeba lors de la première révision de son schéma directeur. Ces premières actions ont été soutenues financièrement par l'Ambassade de France en Ethiopie.

Depuis, cette coopération n'a cessé d'évoluer, au travers notamment du projet Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) pour la mise en application du schéma directeur de 2003 à 2009, financé par le ministère français des Affaires Étrangères (MAE), puis par l'Agence française de développement (AFD). L'Agence d'urbanisme de Lyon et les services techniques de la Communauté urbaine de Lyon devenue depuis le 1^{er} janvier 2015 la Métropole de Lyon, ont été impliqués dans les domaines de la planification urbaine, des projets d'aménagement urbain, des transports publics, de la politique du logement, des aires de marchés, et de la gestion des déchets ménagers.

Dans l'objectif de renforcer ce partenariat, la Municipalité d'Addis Abeba et le Grand Lyon ont signé un protocole d'accord le 26 mai 2009, donnant un cadre à des relations de jumelage et de coopération.

Une première convention de coopération décentralisée donnant un cadre technique et juridique à ce partenariat a été signée le 8 avril 2010 pour une durée de trois ans.

Une deuxième convention de coopération, tenant compte d'un financement complémentaire de l'AFD a été signée le 7 novembre 2012 pour une durée de 2 ans.

Une troisième convention de coopération a été signée le 19 avril 2016, entre la Métropole de Lyon et la Municipalité d'Addis Abeba.

Dans l'objectif de renforcer cette coopération, une convention de financement entre l'Agence d'urbanisme de Lyon, l'AFD et la Municipalité d'Addis Abeba a été signée le 23 mai 2017 et permis d'organiser un volume supplémentaire de missions.

Enfin, une coopération entre le Musée des Confluences et le Musée National éthiopien est née avec la signature d'un accord entre ces deux musées, le 8 octobre 2016.

Ces accords ont permis d'inscrire la coopération dans la durée et de travailler sur les thématiques suivantes :

- le développement urbain et la planification urbaine ;
- la qualité urbaine, les espaces publics et les espaces verts ;
- les transports publics ;
- la gestion des ordures ménagères ;

- les échanges entre le Musée National éthiopien et le Musée des Confluences ;
- les échanges économiques.

La troisième convention de coopération étant arrivée à son terme en avril 2019, il est proposé de renouveler les accords de coopération par le biais d'une convention de trois ans, en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales françaises, entre la Municipalité d'Addis Abeba, la Métropole de Lyon et incluant la Ville de Lyon.

Cette convention servira de cadre juridique pour les futures interventions des techniciens de la Ville de Lyon.

I- Bilan de la coopération 2016-2019 :

La 3^{ème} convention de coopération a été marquée par une montée en puissance des échanges techniques et officiels et a permis de développer cette coopération dans de nouveaux domaines. Globalement, le programme d'origine a été réalisé (26 missions techniques réalisées sur 30 de prévues et 32 personnes accueillies sur 18 prévues).

En plus de l'organisation habituelle de missions techniques à Addis Abeba et de voyages d'étude à Lyon, il a été proposé durant cette période d'organiser des ateliers de travail permettant de réunir un nombre important d'acteurs éthiopiens concernés par une thématique et de les faire travailler ensemble sur des cas concrets.

Enfin, deux missions officielles lyonnaises se sont rendues à Addis Abeba durant cette période, l'une économique en avril 2016 et l'autre conduite pour la première fois par le maire de Lyon en juillet 2018.

1 - Le développement urbain et la planification urbaine

Le développement urbain et la planification urbaine sont depuis le début les thématiques principales des échanges entre les techniciens des deux agglomérations. A la suite de la deuxième révision du schéma directeur d'Addis Abeba intervenue entre 2012 et 2017, les objectifs se sont focalisés plus particulièrement sur les politiques sectorielles liées au schéma directeur, à la mise en application du schéma directeur, et à la réalisation des opérations d'urbanisme.

Outre plusieurs missions techniques, un atelier sur le métier d'aménageur pour la réalisation des opérations d'urbanisme prioritaires a été organisé en novembre 2018 à Addis Abeba, animé par 5 techniciens lyonnais et regroupant 45 participants.

2 - La qualité urbaine

Cette thématique a émergé progressivement de la précédente et est devenue l'un des objectifs principaux de cette coopération depuis 2016. L'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants en améliorant la qualité des espaces publics, des espaces verts et des bords de rivière, ainsi qu'en apportant une assistance à la création de parcs naturels.

Un premier atelier sur la trame verte et la trame bleue a été organisé en novembre 2017 à Addis Abeba, animé par 4 techniciens lyonnais et regroupant 120 participants.

3 - Les transports publics

Cette thématique est traitée depuis le début de la coopération dans le cadre du schéma directeur, puis s'est progressivement focalisée sur l'exploitation des bus, l'organisation du réseau et l'appui à la réalisation des lignes de bus en site propre structurantes. L'une de ces lignes, la ligne 2, financée par l'AFD est en cours de réalisation.

A ce titre une mission spécifique a été organisée en mai 2017 pour l'intégration de la ligne 2 de bus en site propre et la relecture des termes de références pour le lancement d'un plan de déplacement urbain.

4 - La gestion des déchets ménagers

Cette thématique n'a pas pu être abordée durant cette période, par manque de sollicitation, sur un sujet devenu très sensible politiquement. Cette thématique ne sera pas reconduite pour le moment.

5 - La coopération entre les musées

Sous l'impulsion de l'Ambassade d'Ethiopie, une nouvelle coopération est née en octobre 2016, afin de faire intervenir le Musée des Confluences auprès du Musée national éthiopien dans son projet de nouveau musée de l'humanité et dans la réorganisation du musée actuel.

Depuis 2016, cette coopération a été l'occasion de nombreux échanges avec l'organisation de l'accueil de 4 délégations à Lyon et de 4 missions techniques à Addis Abeba.

Un séminaire de formation a été organisé en octobre 2018 à Addis Abeba auprès du personnel du musée national afin de créer un nouveau parcours d'exposition.

6 - Le développement économique

Comme maintenant dans toutes les coopérations menées par la Métropole de Lyon, les liens tissés avec les villes partenaires permettent d'organiser des délégations économiques. Une première délégation économique a été organisée en avril 2016 à Addis Abeba avec 8 entreprises françaises, autour de rencontres avec les acteurs économiques publics et privés éthiopiens.

II- Plan d'action prévisionnel de la coopération sur la période 2020-2022 :

Afin de poursuivre cette coopération il est proposé une nouvelle convention permettant de consolider les axes de travail qui ont fait leur preuve. La nouvelle convention sera organisée autour de 4 grands axes :

1 - Développement urbain et planification urbaine

Suite au travail précédent, les partenaires souhaitent s'impliquer dans :

- la mise en application du nouveau schéma directeur ;
- la réalisation des opérations d'urbanisme du centre historique ou des centres secondaires comme celui de Kaliti, Piazza, La Gare, etc. ;

- assistance technique auprès des services (planification urbaine, gestion du foncier, agence du logement, etc.), administrations et autres partenaires concernés par les projets de développement urbain ;
- les politiques sectorielles de développement urbain.

2 - Qualité urbaine – Trame verte et bleue

En lien avec la mise en application du schéma directeur, et en lien avec le projet « Sheger » lancé par le premier Ministre d’Ethiopie, il est proposé de travailler sur la qualité des projets urbains et des espaces publics réalisés par la Municipalité d’Addis Abeba et notamment sur :

- mise en application de la trame verte et bleue ;
- conception et processus de réalisation des espaces publics ;
- qualité des espaces publics, des places, des trottoirs et des espaces verts ;
- embellissement de la ville et aménagement paysager ;
- protection des rivières et des rives : assistance technique à la réhabilitation de certains tronçons de rivières consacrés à l'aménagement paysager et à la création de nouveaux parcs, dans le cadre du projet « Sheger » ;
- entretien des espaces publics ;
- suivi des politiques consacrées à la qualité urbaine ;
- parcs naturels tels que les zones de Entoto et du Sud de l’aéroport.

3 - Transports publics

Les transports publics à Addis Abeba sont structurés autour des deux lignes de tramway, des projets de lignes de bus en site propre, des réseaux de bus Ambessa et Sheger et du réseau de taxi. La coopération poursuivra les actions dans les domaines suivants :

- soutien aux autorités de transport pour suivre le nouveau plan de déplacement urbain, notamment en ce qui concerne :
 - cohérence entre le schéma directeur et le plan de déplacement urbain ;
 - localisation des nouvelles plates-formes multimodales (hubs) ;
 - tracé de nouvelles lignes de transport en commun ;
 - politique piétonne, confort et accessibilité ;
- études de préfaisabilité de nouvelles lignes de bus en site propre ;
- exploitation des bus ;
- organisation de pôles intermodaux ;
- gestion du trafic et politique du stationnement ;
- liens entre urbanisme et transports.

4 - Culture et patrimoine

Afin de poursuivre les échanges culturels, les partenaires décident de :

- soutenir des projets culturels organisés par des acteurs éthiopiens ou français à Addis-Abeba ou à Lyon ;
- renforcer la coopération entre le Musée National éthiopien et le Musée des Confluences en matière de scénographie muséale, de narration d'un discours scientifique, de disposition des œuvres, de conservation et de documentation des collections. Un accord spécifique avec un financement spécifique pourrait être signé ;
- travailler autour de la préservation du patrimoine bâti en ville et au bord des rivières.

5 - Autres domaines

Une attention sera apportée aux domaines du développement économique, du développement durable, du sport et des universités, afin de favoriser, voire d'organiser des actions communes, permettant une plus grande mise en relation des habitants et des acteurs des deux villes.

Pour tous les domaines concernés, il sera recherché des partenariats multiples afin de faciliter les échanges entre villes ayant des problématiques similaires, ainsi qu'auprès de bailleurs de fonds susceptibles d'apporter des financements complémentaires.

Ce programme de coopération sera mis en œuvre selon les modes d'intervention suivants :

- La Ville de Lyon s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Addis Abeba (1 personne par an en moyenne).
- La Ville de Lyon prendra en charge les frais de transport aérien et des repas des missions à Addis Abeba.
- La Métropole de Lyon s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Addis Abeba (6 personnes par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 personnes par an en moyenne).
- La Métropole de Lyon prendra en charge les frais de transport aérien et de repas des 6 missions à Addis Abeba, les frais de transport aérien, d'hébergement, de repas et de transports à Lyon des 6 stagiaires accueillis, ainsi que des frais de communication d'organisation à Lyon.
- La **Municipalité** d'Addis Abeba prendra en charge les frais d'hébergement et de transports locaux des 7 missions à Addis Abeba, ainsi que les frais de communication et d'organisation à Addis Abeba.

Le budget prévisionnel annuel se répartit de la manière suivante :

- 5 550 € pour la Ville de Lyon, dont 4 000 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 1 550 € en coûts directs (prestations) ;
- 85 700 € pour la Métropole de Lyon, dont 61 400 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 24 300 € en coûts directs (prestations) ;
- 12 600 € pour la Municipalité d'Addis Abeba, dont 2 700 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges) et 9 900 € en coûts directs (prestations).

Vu les articles L. 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- La convention de coopération susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Municipalité d'Addis Abeba, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses résultant, soit 3 600 € seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget 2020 2021 et 2022.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE